

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « LE SECRET DES MÉSANGES »

## Septembre 2025



### **Objet**

Dans le cadre de son soutien à la filière de l'image animée drômoise, le Département de la Drôme organise un jeu concours à l'occasion de la sortie au cinéma du film d'animation « Le secret des mésanges ».

Produit par le studio « Folimage » installé dans la Drôme, et réalisé par d'Antoine Lanciaux et co-écrit avec Pierre-Luc Granjon, ce long métrage d'animation sortira en salles le 22 octobre 2025.

Ce jeu concours est organisé par le Département de la Drôme, en partenariat avec, [GEBEKA](#) et [Folimage](#).

### **Thème**

Le jeu concours « Le secret des mésanges » porte sur le film et sur le cinéma d'animation drômois dans son ensemble.

### **Durée**

Le jeu concours « Le secret des mésanges » se déroule du 22 septembre 2025 14h au 29 septembre 2025 12h.

Aucune participation ne sera prise en compte en dehors de ces dates et horaires.

## **Participation**

Le jeu concours « Le secret des mésanges » est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 15 ans et possédant un accès internet lui permettant de se rendre sur le site <https://www.ladrome.fr> .

Il est relayé via les réseaux sociaux du Département de la Drôme (Facebook, Instagram, LinkedIn et Whatsapp): aucune participation ne sera comptabilisée sur ces plateformes.

Chaque participant peut tenter sa chance plusieurs fois, dans la limite d'une participation par jour et par personne.

Pour le participant âgé de moins de 18 ans, sa participation au jeu-concours nécessite l'autorisation de son représentant légal.

La participation au jeu concours est soumise à l'acceptation pleine et entière du présent règlement, dans tous ses articles, ainsi que ses avenants éventuels. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans ce règlement entraîne la nullité de la participation.

## **Mécanique**

Le jeu concours « Le secret des mésanges » est accessible sur le site du Département de la Drôme : <https://www.ladrome.fr/actualites/concours-le-secret-des-mesanges/>

Il s'agit d'un quiz de 2 questions sur le cinéma d'animation drômois et le film « Le secret des mésanges », auxquelles les participants doivent répondre correctement pour être sélectionnés pour le tirage au sort final.

Chaque participant remplit le formulaire en ligne (nom, prénom, adresse électronique) pour que sa participation soit validée. Les informations recueillies (voir rubrique « données personnelles » ci-dessous) serviront à contacter les gagnants.

A l'issue du jeu (lundi 29 septembre 12h), un tirage au sort parmi les bonnes réponses sera effectué par le Département de la Drôme pour désigner les gagnants.

Ils recevront un mail du Département de la Drôme, entre le 30 septembre 14h et le 3 octobre 18h.

Sans nouvelles du Département après 3 octobre 18h, les participants peuvent considérer qu'ils n'ont pas gagné.

Enfin, les lots seront envoyés par mail aux gagnants.

## **Lots**

Sont mis en jeu 60 invitations pour 2 personnes.

Soit un total de :

- 120 places de cinéma (valeur unitaire : 5€)

Chaque gagnant remporte 2 places : 60 gagnants seront donc désignés par le Département de la Drôme lors du tirage au sort le 30 septembre 2025.

Les lots non attribués en raison de l'insuffisance du nombre de participants ne seront pas redistribués.

Après attribution, aucun lot ne peut être échangé ni remboursé contre sa valeur monétaire au gagnant.

## **Données personnelles**

Les informations recueillies en vous inscrivant (nom, prénom et adresse mail valide) sont nécessaires à votre participation. Leur traitement (enregistrement et consultation) est limité aux seuls agents départementaux participant à l'organisation de ce concours (services communication et culture). Vos données personnelles ne seront en aucun cas transmises à d'autres tiers.

Le fondement juridique du traitement que nous opérons est basé sur notre intérêt légitime aux fins de votre participation à notre jeu concours. Ces informations sont hébergées sur les serveurs du Département de la Drôme (situés à Valence) et seront détruites au plus tard 3 mois après la date de clôture du concours.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD\_EU 2016/679) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité de vos données en vous adressant à nos services sur le site <https://www.ladrome.fr> rubrique « je contacte », ou à notre délégué à la protection des données ([dpo@ladrome.fr](mailto:dpo@ladrome.fr)).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL, 3 place de Fontenoy — TSA 80715 — 75334 Paris cedex 07 ou sur <https://www.cnil.fr/>

## **Litiges et responsabilités**

Toute demande relative à l'interprétation du présent règlement, ainsi que toute contestation, doivent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse :

Département de la Drôme  
Service communication externe  
26 boulevard du Président Herriot  
26026 VALENCE cedex 9

Le participant renonce à tout recours contre le Département de la Drôme :

- en cas d'annulation, suspension, report du concours ou de modification des clauses du présent règlement, quelle qu'en soit la cause
- en cas de non enregistrement de la participation du notamment à des coupures de courant ou de réseau.

## **Consultation du règlement**

Le règlement du jeu concours « Le secret des mésanges », organisé par le Département de la Drôme, est accessible sur son site à l'adresse : <https://www.ladrome.fr/actualites/concours-le-secret-des-mesanges/>

Il sera envoyé par courrier sur simple demande écrite du participant, à l'adresse :

Département de la Drôme  
Service communication externe - Jeu concours « Le secret des mésanges »  
26 boulevard du Président Herriot  
26026 VALENCE cedex 9

Jeu concours organisé par le Département de la Drôme, en partenariat avec

